

Evènement – journée consigne et réemploi des emballages

20 novembre 2023

Houlgate



RÉGION
NORMANDIE
www.normandie.fr



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OUVERTURE

- **Hubert DEJAN DE LA BATIE, Vice-président en charge de l'environnement, Région Normandie**
- **Fabrice LEGENTIL, Directeur Régional, Ademe Normandie**

Avant de commencer...

Après chaque intervention, vous pourrez poser des questions et partager vos expériences et remarques. Vous avez de possibilités :

- *D'envoyez vos questions/remarques en direct par SMS (tout au long des interventions : **06 62 82 55 73**)*
- *Lever la main et prendre la parole directement après les interventions*

PROGRAMME

- 9h30-9h50 : ouverture
- 9h50-10h : introduction de la journée par la Région et l'Ademe
 - Brefs rappels (définitions, 3 REP Emballages...)
 - Le SRADDET et la dynamique régionale
- 10h-10h30 : Présentation des études régionales
 - Soleviam & Praxens
- 10H30-10H50 : pause
- 10h50-12h30 : tables rondes
 - Table ronde n°1 : Les emballages professionnels – BtoB (témoignages)
 - Table ronde n°2 : Développement de la consigne pour réemploi des emballages en mode REX
- 12h30-14h : repas
- 14h-15h30 : ateliers
 - Atelier n°1 : Emballages ménagers/emballages professionnels, comment favoriser leur réemploi ?
 - Atelier n°2 : PLPDMA - comment favoriser les actions de prévention sur le réemploi/la consigne et les intégrer dans les programmes ?
- 15h30-16h : restitutions des ateliers et clôtures de la journée



1

Introduction de la journée par la Région et l'Ademe

Qu'est-ce qu'un emballage?

Selon l'article R543-43 du CE : « On entend par " emballage " tout objet, quelle que soit la nature des matériaux dont il est constitué, destiné à **contenir et à protéger** des marchandises, à **permettre leur manutention** et leur **acheminement** du producteur au consommateur ou à l'utilisateur, et à assurer leur **présentation**. Tous les articles " à jeter " utilisés aux mêmes fins doivent être considérés comme des emballages. »*

L'emballage primaire : premier emballage du produit emballé.

C'est le contenant directement en contact avec le produit



shutterstock.com - 123176056



L'emballage secondaire : emballage de regroupement des produits.

Il facilite la manipulation des petits produits puisqu'ils sont regroupés dans un seul paquet.



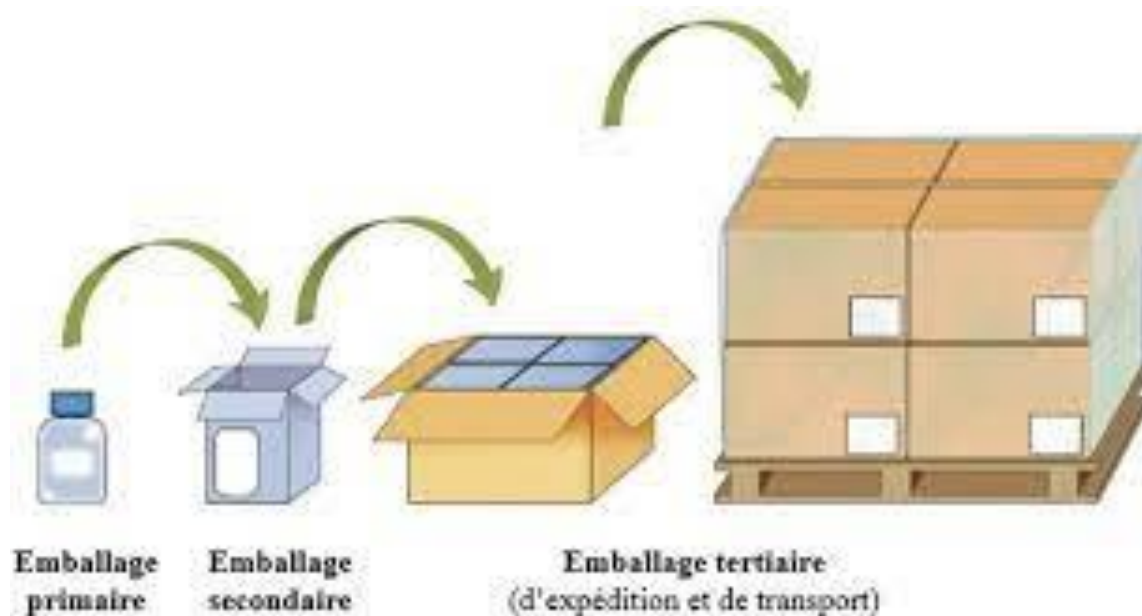
L'emballage tertiaire / de transport : emballage de manutention ou de transport des produits.

Celui-ci permet de regrouper de grandes quantités de produits et de les transporter d'un point A (ex. : usine) à un point B (point de vente).

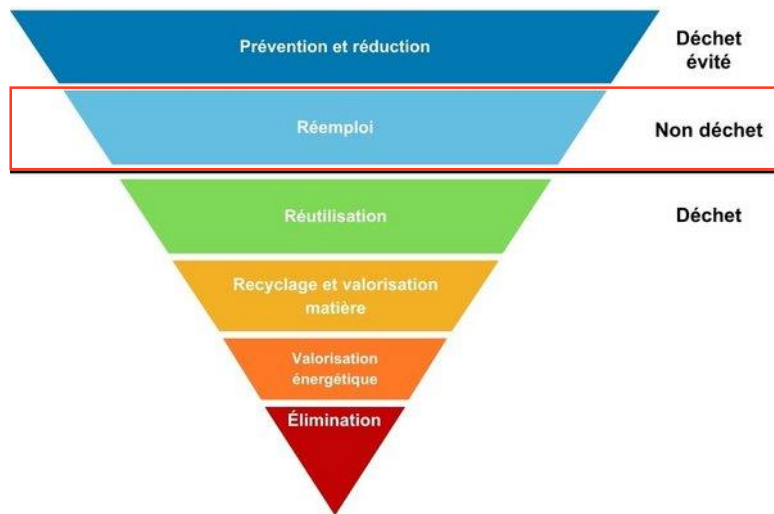


* Définition issue de l'article 3 de la [directive n° 94/62/CE](#) du 20/12/94 relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

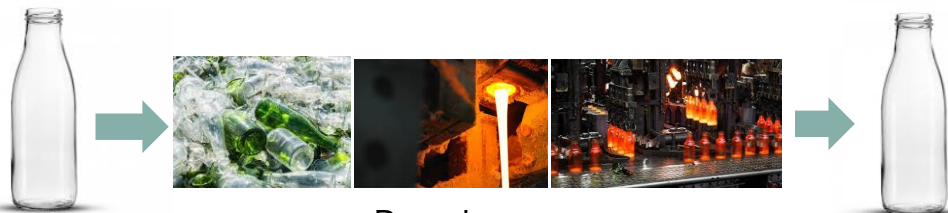
Qu'est-ce qu'un emballage?



Qu'est-ce que le réemploi ?



Lavage



Recyclage

« Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus »

Le périmètre des 3 REP Emballages

Exigence européenne : tous les emballages doivent être sous REP au 1er janvier 2025

Qu'est-ce qu'un **producteur** au sens de la REP?

« toute personne qui, à titre professionnel, **emballe ou fait emballer ses produits** en vue de leur mise sur le marché, tout **importateur** dont les produits sont commercialisés dans des emballages ou, si le producteur ou l'importateur ne peuvent être identifiés, **la personne responsable de la première mise sur le marché** de ces produits. »*

Notion **d'emballeur du produit** pour le producteur au sens de la REP des emballages. Ce n'est pas le fabricant d'emballage qui est considéré comme le producteur.

Article [R543-43 III, 7° du CE](#)

Le périmètre des 3 REP Emballages



EMBALLAGES MÉNAGERS

1^{er} janvier 1993



5,3 MT
39%



EMBALLAGES DE LA RESTAURATION

1^{er} janvier 2024



1,7 MT
13%



EMBALLAGES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX

1^{er} janvier 2025



6,6 MT
49%

LE REEMPLOI DES EMBALLAGES

Contexte réglementaire

2022

Les contenants, couverts, assiettes dans le cadre d'un service de portage des repas à domicile quotidiens sont réemployables et font l'objet d'une collecte

2025

interdiction contenant de réchauffe et service restauration collective (*scolaire, universitaires, enfants en bas âges et nourrissons*)

2040

Fin de la mise en marché des emballages à usage unique



2023

Interdiction de servir en restauration sur place dans des contenants à usage unique (+ de 20 couverts)

2030

Réduction de 50% du nombre de bouteilles en plastiques mises en marché

LE REEMPLOI DES EMBALLAGES

La France se dote d'une **trajectoire nationale** visant à augmenter la part des emballages réemployés mis en marché par rapport aux emballages à usage unique :

5%

d'emballages réemployés mis en marché en 2023, en unité de vente*
* ou équivalent unité de vente

10%

d'emballages réemployés mis en marché en 2027, en unité de vente*
* ou équivalent unité de vente

Tous les emballages mis en marché en France sont concernés :

- REP emballages ménagers
- REP emballages de la restauration (décret de mise en place publié le 07/03/23)
- Future REP emballages industriels et commerciaux (2025)

Les entreprises mettant sur le marché français au moins 10 000 unités de vente d'emballages par an sont concernées par une obligation de réemploi.

Les entreprises qui déclarent un chiffre d'affaires > 50 millions d'euros sont concernées par une obligation de réemploi dès 2023 ; elles vont donc devoir suivre et déclarer leurs emballages réemployés en 2024.

Quel bénéfice environnemental pour les emballages en verre VS verre à usage unique ?

Un intérêt environnemental généralisé du réemploi des emballages en verre !

L'Analyse de Cycle de vie menée dans l'étude de « l'évaluation environnementale pour réemploi des emballages en verre » met en évidence un avantage environnemental du réemploi par rapport à l'usage unique :

- À partir de **2 à 4 utilisations**, ce qui correspond à un nombre de cycles très faible, situé en-deçà du seuil de rentabilité économique du réemploi.
- **Quelle que soit la distance de transport** dans la gamme étudiée (distance d'approche moyenne entre le site de remplissage et le centre de distribution allant de 25 à 600 km, ce qui recouvre l'essentiel des distances moyennes observées en France).
- **Pour l'ensemble des types d'emballages** étudiés (bouteilles et pots), et pour une grande diversité de produits mis en marché.



Etude du potentiel de développement du réemploi de emballages par secteurs – sept 2023

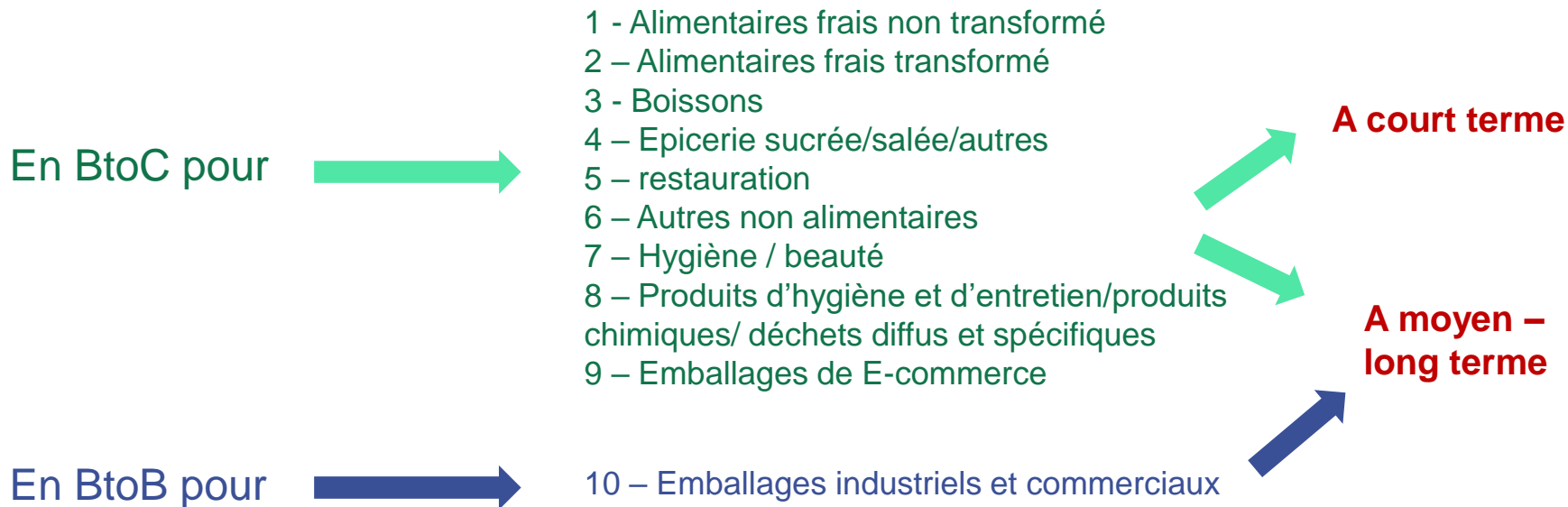


- 1 Rapport
- 1 synthèse
- Des fiches d'analyse sous-sectorielles



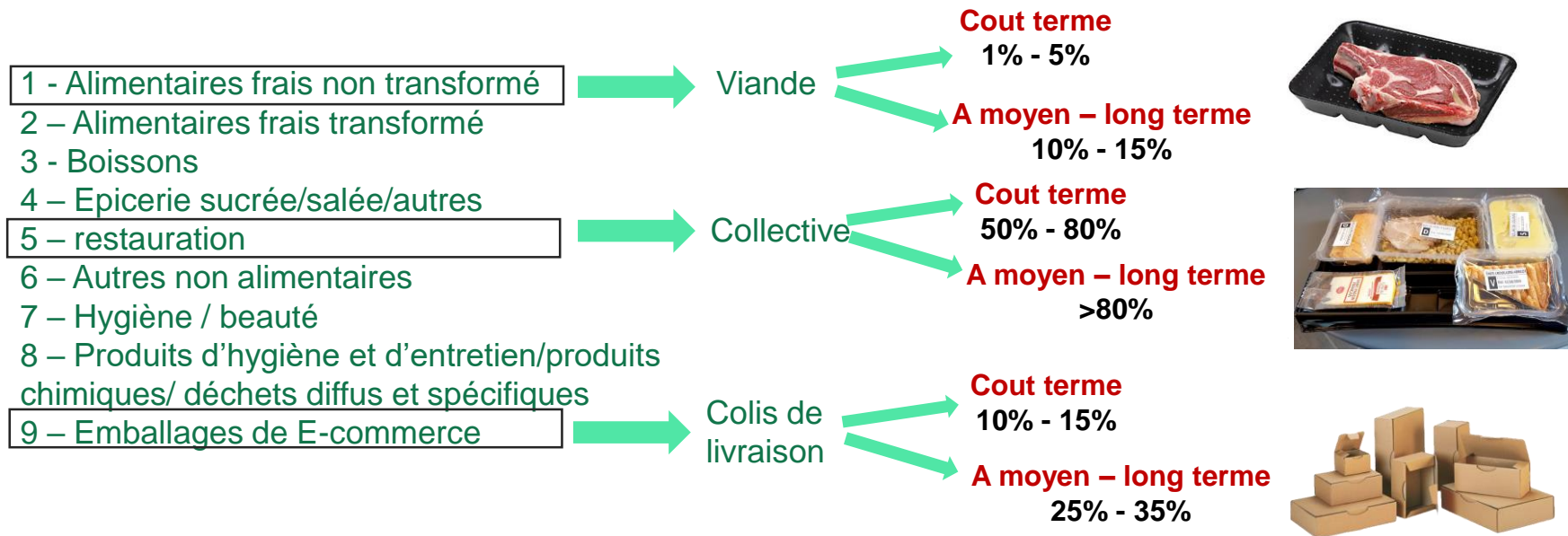
Etude du potentiel de développement du réemploi de emballages par secteurs – sept 2023

Résultats sous forme de **potentiel (%) de développement** par secteur et sous-secteur :



Etude du potentiel de développement du réemploi de emballages par secteurs – sept 2023

Exemples de potentiel (%) de développement : En BtoC



Etude du potentiel de développement du réemploi de emballages par secteurs – sept 2023

Exemples de potentiel (%) de développement : En BtoB

10 – Emballages
industriels et commerciaux

Caisses carton



A moyen – long terme
15% - 25%



Fûts acier



A moyen – long terme
50% - 80 %



Bac et caisses plastique



A moyen – long terme
50% - 80 %



Big bags plastique



A moyen – long terme
25% - 35 %



1 La consigne en Normandie

Concertation et modification du SRADET

- Suivi du projet de consigne sur le village des initiatives positives à l'ARMADA.
- Concertation des acteurs avant proposition de modification du SRADET 2022/2023
=> organisation de six échanges avec les acteurs du territoire déjà opérationnels + 2 échanges avec des acteurs pas encore opérationnels

DEVELOPPER LA CONSIGNE *DU VERRE* POUR LE REEMPLOI, EN RESPECTANT LE PRINCIPE DE PROXIMITE ET UN MAILLAGE TERRITORIAL EQUILIBRE (objectif 54)

1 La consigne en Normandie

La convention Région, ADEME & CRESS – 2021/2024

- Objectifs :

- Optimiser le rôle d'innovation et de développement des acteurs de l'ESS dans la gestion des déchets, l'économie des ressources et des matières premières

- Favoriser la création d'emplois et de la valeur ajoutée en local

- Accompagner la transition économique via l'économie circulaire en créant des passerelles entre les collectivités et les acteurs de l'ESS

- Participation de la Région aux ateliers organisés par la CRESS et Normandie Equitable

- Animation du CLUB Consigne & réemploi des emballages sur NECI - [Consigne & Réemploi des emballages en Normandie](#)



CLUB

CONSIGNE & RÉEMPLOI DES EMBALLAGES en Normandie

Journée Consigne & Réemploi des emballages

Houlgate - 17 novembre 2023

La filière de réemploi des contenants alimentaires en pleine émergence en Normandie

Mai 2022

Lancement d'un cycle de rencontres professionnelles "Le retour de la consigne en Normandie ?"

- Objectif : (re) construire une filière régionale de réemploi des emballages, en réunissant l'ensemble des acteurs concernés et dans une dynamique de coopération.
- Près d'une centaine de porteurs de projets, collectivités, producteurs, distributeurs, restaurateurs, partenaires institutionnels... se sont mobilisés autour de cette dynamique.
- Une présence forte de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Appui du Réseau Consigne national



La filière de réemploi des contenants alimentaires en pleine émergence en Normandie

Résultat

Une dynamique de filière qui a permis

- Une mise en commun des informations
- Une visibilité des projets et initiatives régionales
- La démonstration que les projets se développent et se concrétisent en Normandie
- L'émergence de collaborations entre les acteurs

Janvier 2023

Lancement d'actions communes

- Création d'un Club NECI "Consigne & Réemploi des emballages en Normandie"
- 4 propositions d'actions pour l'émergence et le développement de la filière "consigne pour réemploi" en Normandie



<https://neci.normandie.fr/>

The screenshot shows the website interface for NECI Normandie. At the top left is the logo for NECI NORMANDIE ÉCONOMIE CIRCULAIRE. The navigation bar includes links for Initiatives, Acteurs, Clubs, Actualités, Le labo, L'observatoire, Documentation, J'ai un projet, and Pourquoi NECI?. The main content area features a large banner for 'LES CLUBS' with a sub-header 'CONSIGNE & RÉEMPLOI DES EMBALLAGES EN NORMANDIE'. Below this, there is a 'MODIFIER LE CLUB' button and a 'Contacter les animateurs' link. A central graphic shows a person with bottles and a recycling symbol, with the text 'CONSIGNE & RÉEMPLOI DES EMBALLAGES En Normandie'. To the right, a text block explains the club's mission: 'Ce club mobilise l'ensemble des acteurs concernés par le réemploi des emballages en Normandie. Il vise à faciliter le retour des dispositifs de consigne pour réemploi des contenants, et plus largement l'émergence d'une filière régionale de réemploi des emballages, dans une volonté d'utilité sociale et environnementale et de coopération entre les acteurs. Il est co-animé par la CRESS Normandie et Normandie Equitable.' Below the main content are three menu items: 'ACTUALITÉS ET AGENDA', 'DOCUMENTS', and 'FORUMS ESPACES COLLABORATEURS'. At the bottom, there is a section for 'LES MEMBRES DU CLUB' with a 'CPE' logo and a 'je veux' logo, along with buttons for 'AJOUTER UN MEMBRE MECO' and 'ENVOYER UNE INVITATION'.

La filière de réemploi des contenants alimentaires en pleine émergence en Normandie

Aujourd'hui

Une filière qui se déploie et se structure en Normandie

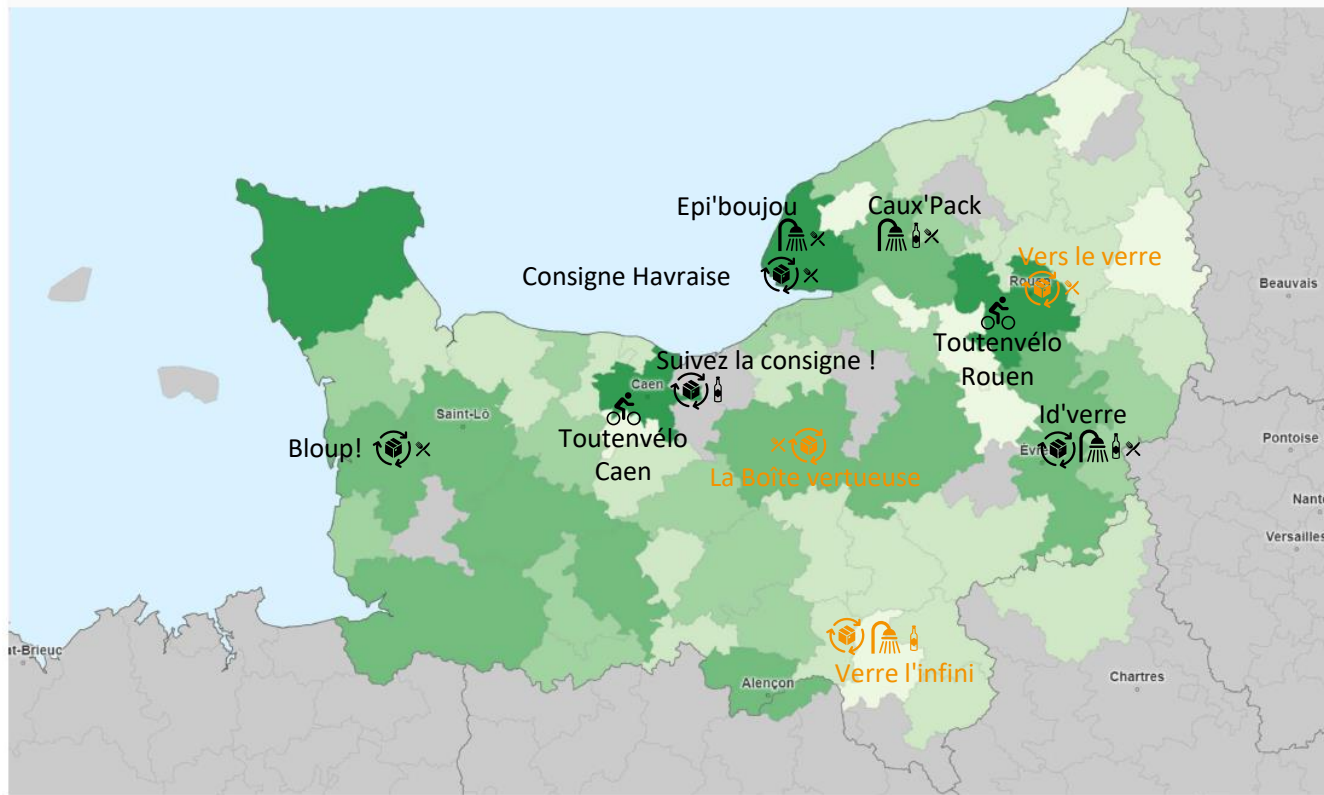
- Plusieurs opérateurs de collecte, logistique et lavage des contenants alimentaires pour réemploi en activité : bouteilles et bocaux, boîtes-repas pour la vente à emporter.
- D'autres projets en cours.
- Une étude sur les besoins du territoire normand en maillage logistique et solutions de lavage pour le réemploi des contenants alimentaires à venir
- Une campagne de communication régionale en construction sur le retour de la consigne pour réemploi en Normandie



Une volonté des acteurs de s'appuyer sur les structures existantes, coopérer, éviter des projets qui se superposent ou se font concurrence et brouillent le message.



Carte des opérateurs ou projets de réemploi des contenants alimentaires



-  station de lavage
-  solution globale (collecte, logistique...)
-  transport
-  bouteilles & bocaux
-  boîtes-repas & contenants vrac
-  acteur déjà opérationnel
-  initiatives/projets en cours, à des états d'avancement différents



2

Présentation des études régionales

2 L'Etude SOLEVIAM

Septembre 2023 – lancement de l'étude en partenariat
Région/Ademe/CRESS/Normandie Equitable

Nom de l'étude : **Etude des besoins du territoire normand en maillage logistique
et solutions de lavage pour le réemploi des contenants alimentaires**

Intervenants : Claire Hélène Gaudeul et Alexis Dufumier (SOLEVIAM)

Phases :

- 1- Diagnostic (quantitatif et qualitatif / techniques, économiques et environnementaux / flux logistiques, besoins et collecte et stockage)
- 2- Analyse et scénarios (SWOT, business model, cartographie du maillage territorial)
- 3- Rapport et conclusion de l'étude

ETUDE DES BESOINS DU TERRITOIRE NORMAND EN MAILLAGE LOGISTIQUE ET SOLUTIONS DE LAVAGE POUR LE REEMPLOI DES CONTENANTS ALIMENTAIRES

REGION NORMANDIE



NOS OBJECTIFS GENERAUX

- 🌀 Compiler les éléments existants provenant des acteurs actuels et des études et recensement menés par les acteurs publics.
- 🌀 Compléter les éléments manquants à l'échelle régionale en mobilisant les acteurs du secteur de l'alimentaire notamment
 - 🌀 Identifier les maillons manquants et complémentarité possibles entre acteurs existants
 - 🌀 Proposer des solutions optimales tant du point de vue économique, environnemental que technique.

PREMIÈRE PHASE : Diagnostic

Septembre – Décembre 2023

DEUXIÈME PHASE : Analyse et scénarios

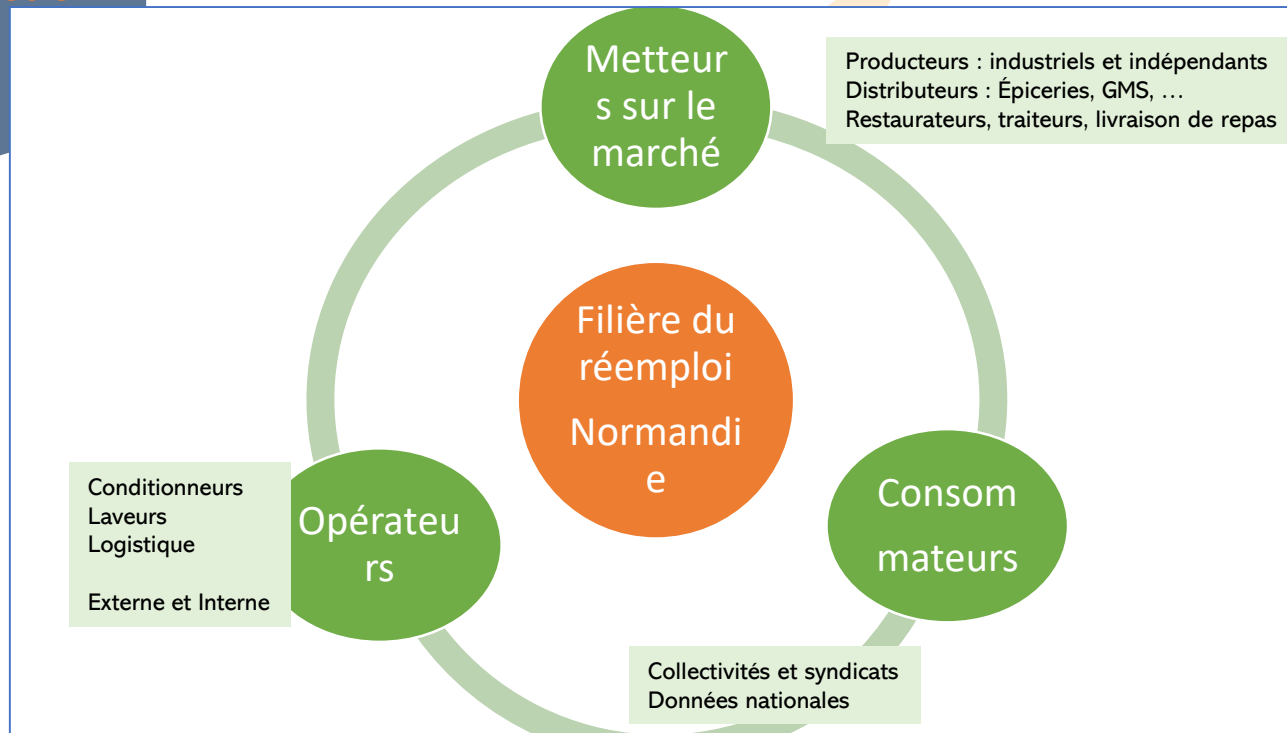
1^{er} trimestre 2024

RAPPORT FINAL

LES ETAPES

PHASE Diagnostic

METHODE : ANALYSE CROISÉE DE L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DE VALEURS DE LA FILIERE DE RÉEMPLOI



LES ETAPES PHASE Diagnostic

Les gisements ciblés :

- Bouteilles verre
- Bocaux
- Pots de yaourts
- Fûts
- Restauration à emporter (dont plastiques durables)
- Ecocup

Mise en œuvre :

- Evaluation de la demande des producteurs en emballage par types sur le territoire (secteur B2C et vente à emporter / traiteur / livraison de repas)
- Evaluation de la production d'emballage usagés par les consommateurs
- Utilisation et croisement des bases de données locales des filières régionales
- Déploiement d'une enquête et d'entretiens
- Utilisation des ratios de filière du réemploi adaptés le cas échéant aux spécificités du territoire normand

Résultats attendus :

- Vision globale des gisements bruts de demande et de leur répartition territoriale (échelle de l'arrondissement de département)
- Vision globale du gisement de l'offre et sa répartition sur le territoire ((échelle de l'arrondissement de département)
- Evaluation de la part du gisement d'offre facilement mobilisable dans les filières en utilisant les ratios de l'Ademe
- Part de la demande en emballage à moyen-terme pour le réemploi au regard des objectifs chiffrés de la loi Agec.

LES ETAPES

PHASE Diagnostic

DIAGNOSTIC DES DÉTERMINANTS TECHNIQUES, ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX

- 🌀 **Objectif de préciser auprès des acteurs existants notamment :**
 - Offre de service (nettoyage, collecte, communication, ...)
 - Capacités techniques (types de machine, volumes absorbables, contenants pouvant être pris en charge ...)
 - Nombre et type d'emplois (et nombre d'emplois prévisionnels en fonctionnement optimum)
 - ...

Partenaires mobilisés :

- ✓ Opérateurs
- ✓ Collectivités
- ✓ Syndicats ménagers
- ✓ GMS

DIAGNOSTIC DES FLUX LOGISTIQUES, BESOINS DE COLLECTE ET STOCKAGE

- 🌀 **Objectif d'approfondir cette question en ayant une vision notamment des :**
 - Modalités possibles,
 - Coûts
 - Chaines logistiques (stockage intermédiaire, flux, ...)
 - Besoins en matériels
 - Analyse de l'échelle environnementale efficiente

LES ETAPES PHASE Diagnostic

LIVRABLES DE LA PHASE DIAGNOSTIC

- Un outil de synthèse des gisements à l'échelle de la Normandie
- Une cartographie précise des acteurs reprenant l'ensemble des champs précédemment cité
- Une synthèse des différentes solutions en termes de logistique, collecte et stockage incluant une analyse auprès des GMS
- Une analyse de l'échelle optimum pour une plus-value environnementale efficiente

DEMARCHES ENGAGEES

PHASE Diagnostic

- Intervention réseau consignes et réemploi :
 - présentation et mobilisation dans la démarche
 - Table ronde logistique et flux
 - Table ronde collectivités
- Questionnaires en ligne collectivités – syndicats
- Questionnaires en ligne producteurs
- Entretiens individuels acteurs du réemploi
- Analyse et extraction des études, entre autres :
 - Etude réemploi ADEME (Octobre 23)
 - Etudes productions de déchets d'emballages
 - Données régionales des filières cibles (IAA laitières, restauration traiteur, producteurs fermiers, cidre, bière, livraison type ADMR et Miel)

2 L'étude PRAXENS

AOÛT 2022-JUILLET 2023

PROJET RÉCICLE

PROJET FINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE ET LA RÉGION
NORMANDIE

NORMANDIE   

3

Tables rondes

Table Ronde n°1

LES EMBALLAGES PROFESSIONNELS



Guillaume DE LESTRANGE,
Les travailleurs de l'AMER



Anne-Sophie GROSDOIT,
GROSDOIT

LUVAL
Normandie

Fabrice ANTONCIC,
LUVAL

*Envoyez vos
questions en direct
par SMS au*
06 62 82 55 73

3 Table ronde n°2

Développement de la consigne pour réemploi des emballages en mode REX

REX n°1 : déploiement de la consigne à l'ARMADA (juin 2023)

- Intervenants :



Nathalie Cordiez – Chargée de projets du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Écologique à la Métropole Rouen Normandie



Perrine VandenBussche – Co-présidente de La Consigne Havraise



Christelle Burette – Directrice d'ID Verre



Acteur du projet : Toutenvélo – Le Havre







3 Table ronde n°2

Développement de la consigne pour réemploi des emballages en mode REX

REX n°2 : déploiement de la consigne avec le SYVEDAC

- Intervenants :

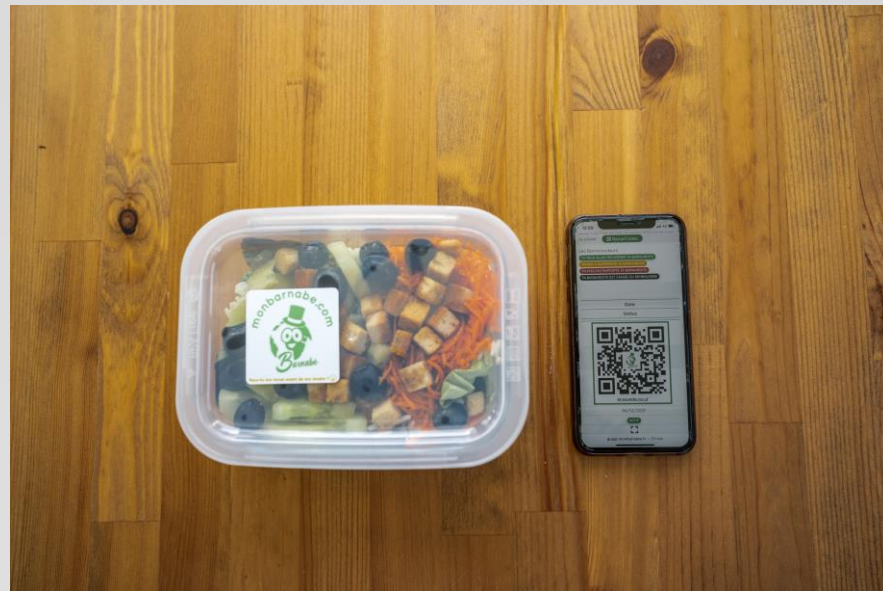


Morgane Jacob - Responsable du pôle animation /
prévention au Syvedac



Théo Lazzaroni – Cofondateur de Swiv (Suivez la
consigne)

Expérimentation BARNABE





DES BONS D'ACHAT DE
5€ 10€ 20€





4

Ateliers

4 Ateliers (14h-15h30) et restitution (15h30-16h)

Ateliers n°1 : Emballages ménagers/emballages professionnels, comment favoriser leur réemploi ?

Un Appel à Projet pour 2024

1. Projets éligibles

Projet de réemploi de
l'emballage

Acteurs éligibles

- Les entreprises* dont les conditionneurs **hors restauration****
- Les collectivités ayant la responsabilité d'une activité de restauration
- Les associations ayant une activité économique

Les petites, moyennes et grandes entreprises sont éligibles

** Prise en charge par la nouvelle REP restauration

➤ Toutes les solutions d'emballages ou de contenants proposées dans les projets doivent être recyclables.

Un Appel à Projet pour 2024

Opérations non éligibles

Opération de construction/ rénovation/ adaptation /déconstruction du bâti

Achat de véhicule pour la logistique du système de réemploi / conditionnement des emballages

Achat non destiné aux acteurs de la chaîne de conditionnement y compris de la restauration collective/ logistique (ex : achat de gourdes aux clients en remplacement de bouteilles en plastique à usage unique, achat de fontaine à eau avec des carafes pour remplacer les bouteilles d'eau à usage unique)

Achat de contenants pour présenter les produits en points de vente (qui ne sont pas des emballages, par exemple : trémies vrac)

Projets d'investissements portés par les metteurs sur le marché / contributeurs aux EOs emballages ménagers et qui portent uniquement sur des emballages relevant de la REP ménagers*

* Exception possible pour les projets particulièrement performants, innovants, ou intégrant une dimension territoriale

2. Types d'aides et modalités

3 types d'aides :

Etude	Expérimentation	Investissement
Etude de faisabilité Diagnostic territorial Plafond : 50 000 €	Tests à petite échelle Avant un déploiement industriel Plafond : 100 000 €	Déploiement industriel Le porteur doit avoir mené en amont des études qui confirment et valident la viabilité du projet

Les modalités des aides sont détaillées dans la fiche « Conditions d'éligibilité et de financement » disponible sur la plateforme AGIR

Les aides de l'ADEME ne constituent pas un droit à délivrance et n'ont pas un caractère systématique. Leur attribution, voire la modulation de leur montant, peuvent être fonction de la qualité de l'opération financée, des priorités définies au niveau national ou local, ainsi que des budgets disponibles.

4 Ateliers (14h-15h30) et restitution (15h30-16h)

Ateliers n°2 : PLPDMA - comment favoriser les actions de prévention sur le réemploi/la consigne et les intégrer dans les programmes ?



RÉGION
NORMANDIE



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ADEME



AGENCE DE LA
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE